

REGLEMENTATION ET MODALITES D'INSCRIPTIONS

Version 2018

9 ème Open ORLEANS ASPTT Kata

- AIRE DE COMPETITION DE KATA
- TENUE OFFICIELLE
- PARTICIPATION
- INSCRIPTION et RECOMPENSES
- ORGANISATION DE LA COMPETITION
- DEROULEMENT DE LA COMPETITION
- L'EQUIPE ARBITRALE
- CRITERES DE DECISION
- PROTESTATION OFFICIELLE
- MODIFICATIONS
- DISPOSITION DE L'AIRE DE COMPÉTITION
- LISTE KATAS DE LA WKF

Dans ce texte le genre masculin utilisé, fait aussi référence au genre féminin.

9 ème OPEN ORLEANS ASPTT Kata

Suivant les catégories, on distinguera 3 groupes de compétiteurs individuels :

1. Pupilles U10 (2008-2009), Benjamins U12 (2006-2007), Minimes U14(2004-2005) Masculins et Féminins.
2. Cadets U16 (2002-2003), Juniors U18 (2000-2001), Seniors U35 (nés en 1999 et avant) et Vétérans 1 U46(1972 à 1982), Vétérans 2 U56 (1962 à 1971), Vétérans 3 U66 (1952 et 1961) et Vétérans 4 U76(1951 et avant).
3. Open Féminins (de minimes à séniors), Open Masculins (de minimes à séniors)

Suivant les catégories, on distinguera 3 groupes de compétiteurs pas équipes :

1. Equipe Benjamins Minimes mixtes U12 ,U14.
 2. Equipe cadets- juniors masculins et féminins U18.
 3. Equipe Open Masculins,féminins ou mixtes U35 à U76.
- Le jugement se fera par système aux drapeaux.

Les compétitions se déroulent par élimination directe avec repêchage pour les deux 3^{ème} places,sauf pour la catégorie open élimination directe.

ARTICLE 1 : SURFACE DE COMPÉTITION

L'aire de compétition doit être plane et ne présenter aucun obstacle et danger.

L'aire de compétition doit avoir une grandeur suffisante pour permettre un déroulement du Kata sans interruptions.

ARTICLE 2 : TENUE OFFICIELLE

Les compétiteurs en Karaté-gi et survêtement, coaches en survêtement et basket et les Juges doivent porter la tenue officielle.

La Commission d'Arbitrage peut exclure tout officiel ou compétiteur qui ne se conforme pas à cette réglementation.

Les JUGES:

Les Juges doivent porter la tenue officielle désignée par la Commission d'Arbitrage.

La tenue officielle est la suivante :

- Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
- Chemise blanche à manches courtes ou longues, selon les conditions climatiques prédominantes.
- Cravate officielle sans épingle.
- Pantalons gris clair uni, sans revers.

Chaussettes bleues foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utiliser sur l'aire de compétition.

Réglementation

Les COMPETITEURS :

Les compétiteurs doivent porter, un Karaté-gi blanc sans bande ni liseré. L'écusson du club peut être porté sur le côté gauche de la veste et ne doit pas mesurer plus de 100 cm². La marque d'origine des fabricants de Karaté-gi peut être visible dans les endroits normalement acceptés (en bas et à droite de la veste et à la taille pour le pantalon). Un numéro d'identification, délivré par le Comité d'Organisation, peut être fixé au dos de la veste. L'un des compétiteurs doit porter une ceinture rouge et l'autre une ceinture bleue. Ces ceintures doivent mesurer environ 5 cm de large et être d'une longueur suffisante pour dépasser de 15 cm de chaque côté du nœud.

La veste, quand elle est attachée à la taille par la ceinture, doit être d'une longueur minimum telle qu'elle couvre les hanches, et ne doit pas dépasser les 3/4 de la longueur de la cuisse. Les femmes doivent porter un T-shirt blanc uni sous la veste du Karaté-gi. Les hommes ne peuvent porter aucun T-shirt sous la veste de Karaté-gi.

Les manches de la veste ne doivent pas dépasser le pli du poignet et au moins recouvrir la moitié de l'avant bras. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées. Le retrait de la veste est interdit, même pour les Katas respiratoires.

Les pantalons doivent être d'une longueur suffisante pour recouvrir au moins les 2/3 du tibia et ne doivent pas être retroussés. Le pantalon ne devra pas dépasser la cheville.

Les compétiteurs doivent avoir les cheveux propres et coupés à une longueur telle qu'ils ne

gênent pas le bon déroulement du Kata. Le bandeau de tête (Hachimaki) n'est pas autorisé. Lorsque le Juge central considère qu'un compétiteur a les cheveux trop longs et (ou) trop sales, il peut exclure le compétiteur. Les barrettes et épingles à cheveux doivent être discrètes. Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit. L'emploi de bandage ou support à la suite d'une blessure doit être autorisé par le médecin de la compétition.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Des frais d'inscription pour les compétiteurs et les équipes sont à payer à l'organisateur lors de l'inscription.

Les frais d'inscription sont non remboursables même si le compétiteur inscrit ne participe pas. Les participants doivent être assurés contre les accidents. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

Réglementation

ARTICLE 4 : INSCRIPTION et RECOMPENSES

L'Open Kata est réservé aux clubs et compétiteurs membre d'une fédération affiliée à la EKF ou WKF

Seuls pourront participer, les compétiteurs inscrits sur les listes officielles des participants.

Aucune inscription ne sera prise sur place, aucun remplacement de compétiteur ne sera accepté.

Les récompenses seront remises après les finales.

Cash pour les séniors et vétérans, bon cadeau pour les juniors et cadets, Coupe et trophée pour les autres catégories.

ARTICLE 5 : ORGANISATION DE LA COMPÉTITION

La compétition Kata est individuelle et par équipes.

Un compétiteur ou une équipe doit exécuter un Kata figurant dans la liste (Annexe 2) correspondant à sa catégorie d'âge. Les variations permises seront en accord avec l'école du compétiteur. La table sera informée de l'élection du Kata, avant le début de chaque tour.

Les compétiteurs individuels ou les équipes ne se présentant pas à l'appel, sont disqualifiés (Kiken).

En Open (le compétiteur pourra exécuter un kata au choix de la liste de son style sans distinction de catégorie).

Compétition individuelle:

La compétition individuelle comprend l'exécution en catégories séparées hommes/femmes, divisé en catégories d'âge.

Les catégories **Pupilles U10, Benjamins U12** doivent exécuter un Kata figurant sur la liste (Annexe 2) et **différent à chaque tour. Ils ont la possibilité de refaire deux katas deux fois (joker).**

Dans les autres catégories, un kata ne peut être exécuté **qu'une seule fois**. Les Katas seront en accord avec les écoles de Karaté-do reconnues, basées dans les styles de Goju-Ryu, Shito-Ryu, Shotokan, et Wado-Ryu.

Pour les minimes, lors de la finale et finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS « voir liste en annexe du règlement ».

Réglementation

Compétition par équipes :

Les compétiteurs d'une équipe doivent être licenciés dans le même Club ou faire une entente.

Les équipes peuvent être exclusivement composées de karatékas féminines, de karatékas masculins. (sauf pour équipes **OPEN** ou la composition peut être masculins, féminins ou mixtes).

Les équipes open peuvent être constituées de compétiteurs allant de la catégorie Séniors à Vétérans.

(le surclassement d'un /e cadet/te ou juniors dans l'équipe open est autorisé).
Les équipes (benjamins/minimes), peuvent être composées de (2 garçons,1fille) ,(2 filles,1 garçon),(3 garçons ou 3 filles). Les Equipes (Benjamins/Minimes, Cadets/Juniors et Open doivent exécuter un Kata différent à chaque tour).

En finale seul les équipes cadets/juniors présentent un bunkai.

Les compétiteurs composant une équipe doivent obligatoirement être les mêmes durant toute la Compétition. Aucun remplacement n'est autorisé. L'équipe sera disqualifiée si elle change un Compétiteur.

Concernant la compétition des équipes Open, il n'y aura pas de bunkai en finale.

Sur-classement :

Le sur-classement de 2 minimes est autorisé en équipe cadets/juniors.

Le sur-classement d'un pupille est autorisé en équipe benjamins/minimes.

Réglementation

ARTICLE 6 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Au début de chaque tour, après avoir annoncé leur Kata à la table officielle et en réponse à leur nom, les deux compétiteurs ou équipes l'un portant une ceinture rouge (AKA), et l'autre une ceinture bleue (AO) s'alignent dans le périmètre de l'aire de compétition, face au Juge central. Après avoir salué l'Equipe Arbitrale, AO se retire de l'aire de compétition et attend son tour, AKA s'avance dans l'aire de compétition. Après un nouveau salut à l'Equipe Arbitrale, et l'annonce du Kata qui sera exécuté, AKA commence. A la fin de son Kata, AKA abandonne l'aire et attend la prestation de AO. Quand le Kata de AO est terminé, les deux compétiteurs ou équipes retournent sur l'aire de compétition et attendent la décision de l'Equipe Arbitrale. Quand le Kata n'est pas conforme aux Règlements ou s'il existe d'autres irrégularités, un Juge pourra, si nécessaire et après le passage des 2 compétiteurs, faire appel aux autres Juges pour prendre une décision.

Si un compétiteur ou une équipe est disqualifié, le Juge croisera et décroisera les drapeaux. Le compétiteur ou l'équipe adverse est alors déclarée vainqueur. Durant les éliminatoires, au cours du même tour, il est possible de disqualifier les 2 compétiteurs ou les 2 équipes. En final, l'équipe arbitrale est tenue de prendre une décision pour arrêter le classement final.

Quand les deux Kata seront terminés, les compétiteurs resteront l'un à côté de l'autre, dans l'aire de compétition. Le Juge central demande la décision (HANTEI) en sifflant à deux reprises. Les trois drapeaux seront levés en même temps.

Pour abaisser les drapeaux, le Juge sifflera encore une fois.

La décision est en faveur d'AKA ou de AO, l'égalité ne peut pas exister. Le compétiteur ou l'équipe qui obtient deux ou trois « drapeaux » en sa faveur sera déclaré vainqueur (décision à la majorité) A la suite de la décision, les compétiteurs se saluent, puis saluent l'Equipe Arbitrale et quittent l'aire de combat.

Le compétiteur ou l'équipe doit disposer de deux minutes de récupération entre chaque Kata.

ARTICLE 7 : L'EQUIPE ARBITRALE

Pour chaque tour, l'équipe de trois ou cinq Juges sera désignée par le Comité d'Arbitrage ou par le chef de tapis.

Dans un tour, les Juges ne doivent pas être du même club d'appartenance que les compétiteurs. Pour les demi-finales et finales, l'équipe arbitrale doit être neutre. (Lorsque le nombre de Juges est suffisant pour le permettre)

Des marqueurs et des annonceurs seront désignés par l'équipe arbitrale.

Les responsables de table se munissent d'un règlement avec la liste officielle des Katas par catégorie et préviennent les enfants (-12 ans) qui sont sur le point d'enregistrer un Kata interdit.

Réglementation

ARTICLE 8 : CRITERES DE DECISION

Le Kata doit être exécuté d'une façon valable, et doit démontrer une bonne compréhension des principes traditionnels qu'il comprend. Pour donner la validité au comportement d'un compétiteur ou d'une équipe, les Juges tiendront compte de ce qui suit :

La démonstration réaliste de la signification du Kata.

La compréhension des techniques utilisées (BUNKAI)

Bon temps, rythme, vitesse, équilibre et focalisation de la puissance (KIME)

L'utilisation convenable et correcte de la respiration comme aide au KIME.

La focalisation convenable de l'attention (CHAKUGAN) et concentration.

Des positions correctes (DACHI) avec une tension convenable dans les jambes et les pieds à plat sur le sol.

La tension convenable sur l'abdomen (HARA) et faute haut/bas dans le déplacement des hanches.

La forme correcte (KIHON) du style utilisé.

Pour évaluation de l'exécution, il faut tenir compte d'autres points tels comme la difficulté du Kata présenté.

Dans le Kata d'équipe, la synchronisation sans aides extérieures est un critère essentiel.

Le compétiteur sera disqualifié :

- s'il interrompt sa démonstration

- s'il tombe

- s'il effectue un Kata différent de celui qu'il a annoncé (* une tolérance est accordée dans les catégories de – 12 ans)

- s'il oublie une technique ou fait un déplacement supplémentaire

- s'il commet une faute grave ou une erreur

- s'il modifie l'orientation de son mouvement (l'Embusen du Kata) pour éviter un Juge.

Pour les catégories de - 12 ans, en cas d'erreur on laisse le compétiteur recommencer, mais les Juges doivent donner la victoire à son adversaire (et non seulement l'arbitre central)

ARTICLE 9 : PROTESTATION OFFICIELLE

Le chef de tatami doit être immédiatement averti en cas d'erreur administrative. Il prendra immédiatement les mesures qui s'imposent. Sa décision est susceptible d'appel devant le responsable de l'arbitrage ou le responsable Kata et ceci immédiatement après le passage des 2 compétiteurs ou équipes.

Cette réclamation ne pourra porter que sur un point précis du règlement et non pas sur la valeur du jugement de tel ou tel Juge.

Règlementation

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS

Seul le comité d'organisation, peut changer ou modifier ces règlements.

ANNEXE 1: DISPOSITION DE L'AIRE DE COMPÉTITION

Règlementation

ANNEXE 2 : LISTE DES KATAS

- PUPILLES (2008-2009)

- BENJAMINS (2006-2007)

- MINIMES (2004-2005)

- CADETS (2002-2003), JUNIORS (2000-2001), SENIORS (1999 et avant) , VETERANS 1 (nés entre 1972 à 1982),VETERANS 2 (nés entre 1962 à 1971),VETERANS 3 (nés entre 1952 et 1961) et VETERANS 4 (nés entre 1951 et avant).

PUPILLES :

SHOTOKAN

Taikyoku shodan
Taikyoku Nidan
Taikyoku Sandan
Heian Shodan
Heian Nidan
Heian Sandan
Heian Yodan
Heian Godan

WADO RYU

Taikyoku Shodan
Taikyoku Nidan
Taikyoku Sandan
Pinan Nidan
Pinan Shodan
Pinan Sandan
Pinan Yodan
Pinan Godan

SHITO RYU

Juni Nokata Shodan
Juni Nokata Nidan
Juni Nokata Sandan
Pinan Shodan
Pinan Nidan
Pinan Sandan
Pinan Yodan
hinsei 1 et 2

GOJU-RYU

Shihou Uke Ichi
Shihou Uke Ni
Shihou Uke San
Fukiyu Kata Ichi
Fukiyu Kata Ni
Gekisai Dai Ichi
Gekisai Dai Ni

KATAS DE FINALE ET FINALE DE REPECHAGE

Bassai Dai

Bassai

Bassai Dai

Saifa

BENJAMINS :

SHOTOKAN

5 Heian

WADO RYU

5 Pinan

SHITO RYU

5 Pinan Shin Sei 1 et 2

GOJU-RYU

Fukiyu kata Ichi et Ni

**Tekki Shodan
Bassai Dai**

**Naifanshi Shodan
Bassai**

**Saifa
Seienchin-Jion-Seipai**

**Gekisai Dai Ichi et Ni
Saifa**

KATAS DE FINALE ET FINALE DE REPECHAGE__

**Kanku Dai
Empi
Jion**

**Kushanku
Wanshu
Jion**

**Kosokun Dai
Saifa
Seienchin-Jion-Seipai**

**Seiunchin
Shisouchin
Seipai-Sanseiru**

MINIMES :

SHOTOKAN

WADO RYU

SHITO RYU

GOJU-RYU

**5 Heian
Tekki Shodan
Bassai Dai
Kanku Dai
Empi
Jion**

**5 Pinan
Naifanshi Shodan
Bassai
Kushanku
Wanshu
Jion**

**5 Pinan Shin Sei 1 et 2
Saifa
Seienchin-Jion-Seipai
Kosokun Dai
Saifa
Seienchin-Jion-Seipai**

**Fukiyu kata Ichi et Ni
Gekisai Dai Ichi et Ni
Saifa
Seiunchin
Shisouchin
Seipai-Sanseiru**

CADETS,JUNIORS ,SENIORS ET VETERANS

LES KATAS SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

**Anan, Anan dai , Annanko, Aoyagi, Bassai dai, Bassai sho, Chatanyara
Kushanku, Chinte, Chinto, Enpi, Fukygata1-2, Gankaku, Garyu,Gekisai
1-2, Gjushiho, Gojushiho dai, Gojushiho sho, Hakucho, Hangetsu,
Haufa, Heian 1-5, Heiku , Ishimine bassai, itosu rohai 1-3, Jiin, Jion,
Jitte, Jyuroku, Kanchin, Kanku dai, Kanku sho, Kanshu, Kosokun,
Kosokun dai, Kosokun sho, Kosokun shiho, Kururunfa, Kusanku,
Matsumura rohai, Mattskaze, Matusumura bassai, Meikyo, Myojo ,
Naifanchin 1-3, Nijushiho, Nipaipo, Niseishi, Ohan, Pachu, Paiku,
Papuren, Passai, Pinan1-5, Rohai, Saifa, Sanchin, Sanseiru, Sanseru,
Seichin, Seienchin, Seipai, Seirui, Seisan,Shinpa, Shinsei, Shisochin,
Sochin, Suparinpei, Tekki 1-3, Tensho, Timorai bassai, Useishi, Unsu,
Wankan, Wanshu.**